



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion à distance, 5, 7 et 21 avril 2022

Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2022

Point 12.2 de l'ordre du jour

**Document établi par le Secrétariat de la
Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**

1. Introduction

- [1] En 2014, la recommandation numéro un de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: «il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires [...]».
- [2] Depuis, le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et le Comité financier élaborent avec le secrétariat de la CIPV des budgets annuels qui doivent être présentés à la CMP.
- [3] Le plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2022 est en cours d'élaboration depuis juillet 2021 et a fait l'objet de nombreuses révisions avant de prendre sa forme actuelle. Les principales révisions s'expliquent par le fait que le Conseil de la FAO a approuvé, en décembre 2019, l'augmentation des crédits alloués au secrétariat au titre du programme ordinaire, qui sont passés de 5,9 millions d'USD à 6,9 millions d'USD pour l'exercice 2022-2023, ainsi que par la pandémie de covid-19, qui est à l'origine d'une révision des budgets alloués aux voyages en 2022.
- [4] La dernière révision du plan de travail et budget du secrétariat pour 2022 a été examinée par le Comité financier de la CIPV et approuvée par le Bureau de la CMP en décembre 2021.

2. Principaux résultats et produits

- [5] Le plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV englobe toutes les activités de base (annexe 1). Il est lié au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, dans lequel chaque équipe du secrétariat est chargée de certaines composantes du programme de développement (annexe 1). Le résultat global de l'exécution du plan de travail et budget pour 2022 devrait faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce. On trouvera ci-après le plan de travail et les produits qui correspondent à chaque équipe du secrétariat.

3. Gouvernance de la CIPV et équipe chargée de l'intégration et de l'appui

3.1 Contexte

- [6] L'équipe chargée de l'intégration et de l'appui du secrétariat de la CIPV est responsable de l'un des trois domaines d'activité de base de la Convention définis dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, à savoir la communication et la coopération internationale (partenariats), et a été chargée de piloter les activités du secrétariat consacrées à deux composantes du programme de développement de la CIPV, à savoir, d'une part, les activités relatives à l'évaluation et à la gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux et, d'autre part, celles relatives à la coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire.
- [7] L'équipe chargée de l'intégration et de l'appui entend exécuter les tâches et les activités définies dans son plan de travail 2022 à l'appui de la mission de la CIPV, «protéger les ressources végétales mondiales et faciliter le commerce sans risque», dans le cadre des sept domaines principaux précisés ci-après.

3.2 Gouvernance et stratégie

- a) Coordination de la seizième session de la CMP (une réunion et, entre autres, les activités de liaison avec la FAO et le Bureau de la CMP, la correspondance du Directeur général et les invitations adressées aux parties contractantes, la vérification des pouvoirs, la coordination de la documentation, la logistique et les activités de communication);
- b) coordination des réunions du Bureau de la CMP (12 réunions);
- c) coordination des réunions du Groupe de la planification stratégique (une réunion);
- d) suivi et facilitation de la création du comité directeur ou du conseil consultatif international de la Journée internationale de la santé des végétaux et coordination de ses réunions;

- e) coordination des réunions des groupes de réflexion de la CMP (16 réunions en 2022, une toutes les trois semaines) sur les points suivants;
- f) mise en œuvre des points du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030;
- g) changement climatique et enjeux phytosanitaires;
- h) communication;
- i) suivi et coordination de la Journée internationale de la santé des végétaux;
- j) appui apporté à la coordination et à l'organisation d'une conférence internationale sur la santé des végétaux et activité de suivi.

3.3 Communication et sensibilisation

- a) Coordination des activités de communication de la CIPV relatives, entre autres, à la mise au point d'une nouvelle stratégie de communication par l'intermédiaire du groupe de réflexion de la CMP;
- b) suivi et coordination des prolongements de l'Année internationale de la santé des végétaux;
- c) suivi et coordination, avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), de l'institution de la Journée internationale de la santé des végétaux;
- d) concertation avec les parties contractantes de la CIPV en vue de l'organisation, en 2022, de la première Conférence internationale sur la santé des végétaux;
- e) coordination du programme de publications de la CIPV (planification, élaboration [révision, mise en page, traduction et publication, entre autres] et promotion d'une centaine de publications chaque année);
- f) coordination, révision et affichage en ligne des articles, annonces et appels à manifestation d'intérêt de la CIPV;
- g) coordination de la présence de la CIPV sur les réseaux sociaux, publication de messages et suivi, notamment sur le plan statistique;
- h) coordination du processus de mise en place d'un nouveau groupe consultatif ou d'un comité chargé de la communication de la CIPV et organisation des webinaires de la CIPV.

3.4 Gestion de l'information

- a) Actualisation, suivi et maintenance du Portail phytosanitaire international (PPI) et des outils en ligne correspondants, y compris la migration vers de nouveaux serveurs et les travaux de traduction dans les six langues officielles de la FAO;
- b) révision en cours du PPI, compte tenu des conclusions de l'examen du Portail;
- c) maintenance, actualisation et suivi du site web de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique;
- d) suivi, maintenance, actualisation et coordination des achats liés au système en ligne de communication des observations.

3.5 Partenariats

- a) Coordination des partenariats avec les partenaires extérieurs (système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, instituts de recherche et universités, secteur privé), organisation d'initiatives conjointes et actualisation des contacts sur les pages du PPI;
- b) participation aux réunions du comité consultatif d'Euphresco, de l'ensemble Biodiversity et du comité directeur d'InforMEA;
- c) coordination des relations avec la FAO (NSP, Bureau de la communication [OCC], Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies [PSU], Division de la transformation numérique et de l'informatique [CSI], Comité de la sécurité alimentaire mondiale [CSA], équipe chargée du droit à une alimentation adéquate, etc.);

- d) présentation au Groupe de la planification stratégique, à sa réunion de 2022, de nouvelles propositions eu égard à la stratégie de partenariats de la CIPV.

3.6 Activités du réseau de la CIPV

- 1) Coordination et organisation de trois séances dans le cadre de la trente-quatrième consultation technique entre les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV);
- 2) coordination du comité d'organisation du secrétariat de la CIPV (à l'échelle mondiale) et organisation de sept ateliers régionaux de la CIPV;
- 3) coordination et organisation d'une réunion entre la CIPV et les fonctionnaires chargés de la santé des végétaux.

3.7 Appui technique

- a) Soutien apporté eu égard aux nouveaux ravageurs (CIPV) et aux enjeux phytosanitaires (CIPV et FAO);
- b) participation aux groupes de travail de la CIPV chargés de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne à l'échelle mondiale et fourniture d'une assistance pertinente;
- c) coordination et mise au point d'un plan d'action sur les répercussions du changement climatique sur la santé des végétaux, par l'intermédiaire du groupe de réflexion sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux.

3.8 Appui au secrétariat de la CIPV et gestion interne

- a) Coordination des réunions internes de la CIPV (réunions à mi-parcours, mensuelles, semestrielles et annuelles du bureau du secrétariat et réunions, toutes les deux semaines, de l'équipe chargée de l'intégration), notamment la logistique, la rédaction des comptes rendus et les actualités correspondantes, le cas échéant;
- b) coordination du travail des traducteurs et des graphistes de la CIPV;
- c) coordination de l'équipe spéciale de la CIPV chargée de la replanification du secrétariat et du groupe de travail de la CIPV chargé de la Journée internationale de la santé des végétaux, participation à l'équipe spéciale de la NSP chargée de la mise en œuvre du plan stratégique de la FAO pour 2022-2032 et activités de communication et de sensibilisation;
- d) appui apporté à l'examen régulier du plan de travail et budget du secrétariat pour 2022;
- e) soutien et coordination des ressources humaines de l'équipe chargée de l'intégration;
- f) coordination, établissement et diffusion de l'historique mensuel des manifestations de la CIPV.

4. Plan de travail 2022 de l'Unité chargée de l'établissement des normes

(présenté et noté par le Comité des normes en novembre 2021)

4.1 Contexte

[8] Le rôle principal de la CMP et du secrétariat de la CIPV est d'élaborer et d'adopter des normes, des recommandations, des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires. La FAO fournit un forum neutre qui permet aux membres de négocier des instruments internationaux comme la CIPV. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) reconnaît les normes de la CIPV en tant que normes internationales de référence pour le commerce des produits végétaux.

[9] L'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) reconnaît les normes élaborées sous les auspices du secrétariat de la CIPV comme les seules normes internationales valides en matière de santé des végétaux. Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont adoptées par la CMP et entrent en vigueur une fois que les pays introduisent les obligations correspondantes dans leur législation nationale. Les normes de la CIPV sont reconnues comme base des mesures phytosanitaires appliquées dans les échanges commerciaux par les membres de l'OMC.

- [10] Les travaux d'établissement de normes de la CIPV sont menés par le Comité des normes de la CMP, qui bénéficie de l'appui de différents groupes techniques et groupes de travail d'experts, ainsi que du secrétariat de la CIPV.
- [11] L'Unité chargée de l'établissement des normes s'emploie à faciliter de manière efficace l'élaboration de normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif qui répond aux besoins des parties contractantes.
- [12] On trouvera ci-après un résumé du plan de travail relatif aux activités de l'Unité chargée de l'établissement des normes en 2022. Les membres de l'équipe de l'Unité et leurs principaux domaines d'activité sont présentés dans le tableau téléchargeable [ici](#).
- [13] Une première ébauche des activités envisagées pour 2022 est fournie à l'annexe 1 du projet de plan de travail 2022 de l'Unité¹. Un calendrier provisoire est par ailleurs fourni à l'annexe 2 de ce même document, qui a été présenté aux membres du Comité des normes en novembre 2021 et qui peut être consulté sur le PPI.
- [14] Outre l'appui apporté au Comité des normes et ses activités directes (documents de travail, appels, décisions électroniques et organisation de réunions), l'Unité chargée de l'établissement des normes soutient aussi l'ensemble de la gestion et des activités des groupes techniques de la CIPV et des équipes spéciales et groupes de travail du secrétariat. Elle soutient aussi les organes subsidiaires de la CIPV (le Bureau et le groupe de la planification stratégique, par exemple) et, plus récemment, elle a été chargée de coordonner les activités liées à trois domaines du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030: 1) normes relatives à des marchandises ou à des filières; 2) autorisation habilitant un organisme à mener des actions phytosanitaires; et 3) travail en réseau avec les laboratoires de diagnostic. Les membres de l'Unité représentent le secrétariat lors des différentes réunions organisées par la FAO et divers partenaires. Il faut souligner que la situation des effectifs de l'Unité ne s'est pas améliorée en 2021. Aussi faut-il la revoir en 2022 et envisager, avec la FAO, l'institutionnalisation de certains postes.
- [15] En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, on ne sait pas encore précisément quelles seront les modalités d'organisation des réunions en 2022. Les prochaines réunions du Comité des normes (en mai et novembre) et la réunion du groupe de travail du Comité des normes (en mai) seront très certainement organisées à distance, aux dates suivantes, préalablement convenues: réunion de mai du Comité des normes du 9 au 13 mai 2022², réunion du groupe de travail du Comité des normes du 16 au 20 mai 2022, et réunion de novembre du Comité des normes du 14 au 18 novembre 2022.
- [16] Il est aussi prévu que les groupes de travail d'experts et les groupes techniques se réunissent à distance.
- [17] Par ailleurs, des réunions ciblées du Comité des normes seront proposées en fonction des besoins. Il est recommandé que les membres du Comité des normes se réunissent après la seizième session de la CMP et avant leur réunion de mai pour désigner des responsables et réviser les projets de spécifications sur les sujets inscrits au programme de travail de la seizième session de la CMP, afin que ces projets puissent être soumis lors de la période de consultation en 2022. Il faut noter qu'aucun thème inscrit au programme de travail du Comité des normes au-delà de cette année ne nécessite de faire appel à un groupe de travail d'experts en 2023. La réunion ciblée du Comité des normes pourrait être organisée les 27 et 28 avril 2022.

¹ https://assets.ipcc.int/static/media/files/publication/en/2021/11/2022_Standard_Setting_Unit_TentWorkPlan_2021-11-18.pdf (en anglais).

² **Note:** Il est proposé d'organiser la Conférence internationale sur la santé des végétaux au cours de la même semaine.

[18] Les autres réunions ciblées du Comité des normes pourraient être organisées pour réviser et approuver les plans de travail des groupes techniques et envisager tout autre sujet important pour le Comité des normes. En résumé, le calendrier proposé pour les réunions ciblées du Comité des normes en 2022 est le suivant: 27-28 avril 2022, 13-14 juillet 2022 et 28-29 septembre 2022.

[19] Dans l'attente des décisions qui doivent être prises par la CMP, à sa seizième session, et par le Comité des normes, il est prévu que les NIMP et documents ci-après soient présentés pour adoption et en vue de leur présentation pour consultation en 2022³.

4.2 Projets adoptés par la CMP à sa seizième session (2022)

[20] Il est prévu que les NIMP suivantes soient présentées à la seizième session de la CMP (2022), pour adoption:

- Quatre projets de NIMP: Normes relatives à des marchandises et aux mesures phytosanitaires correspondantes (2019-008); Audit dans le contexte phytosanitaire (2015-014); révision ciblée de la NIMP 12 relativement à la réexportation; et Amendements 2019 et 2020 à la NIMP 5;
- Cinq projets de traitements phytosanitaires (TP): Traitement par irradiation des fruits contre *Tortricidae* (2017-011); Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Bactrocera zonata* (2017-013); Traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée des fruits de *Malus pumila* et *Prunus persica* contre *Cydia pomonella* et *Grapholita molesta* (2017-037 et 2017-038); et Traitement par irradiation contre *Zeugodacus tau* (2017-025);
- Une recommandation de la CMP: Réduire l'incidence des organismes nuisibles contaminants associés aux articles réglementés et aux marchandises non réglementées pour protéger la santé des végétaux et faciliter le commerce (2019-002).

4.3 Période de consultation des membres sur les projets de spécifications (du 1^{er} juillet au 30 août, 60 jours)

[21] En attendant de la seizième session de la CMP et de la réunion de mai du Comité des normes, trois projets de spécifications communiqués dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes de 2021 pourraient être soumis aux membres pendant la période de consultation. Celle-ci se déroulera du 1^{er} juillet au 30 août (60 jours de consultation). Les projets de spécifications en question sont les suivants:

- Annexe X, Déplacements internationaux de mangues (*Mangifera indica*), aux normes portant sur des marchandises et sur les mesures phytosanitaires correspondante (2021-011);
- Annexe 1, Inspections sur le terrain (y compris pendant la période de végétation) à la NIMP 23: *Directives pour l'inspection* (2021-018);
- Révision de la NIMP 26: *Établissement de zones exemptes de mouches des fruits* (2021-010).

4.4 Période de notification des protocoles de diagnostic en 2022 (du 5 janvier au 20 février ou du 1^{er} juillet au 15 août):

- Projet de protocole de diagnostic (PD): *Citrus* spp. contre *Candidatus Liberibacter* spp. (2004-010).

4.5 Première consultation 2022 (du 1^{er} juillet au 30 septembre, 90 jours de consultation)

[22] Trois projets de NIMP:

- Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (annexe à la NIMP 38: *Déplacements internationaux de semences*) (2018-009);
- Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles (annexe à la NIMP 37: *Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits* [Tephritidae]) (2018-009);

³ Voir le calendrier sur le PPI: <https://www.ippc.int/year/calendar/>.

- Amendements à apporter en 2022 à la NIMP 5.

[23] Trois projets de TP:

- Traitement par le froid du raisin de table «Red Globe» (*Rhamnales: Vitaceae*) contre *Drosophila suzukii* (Diptera: *Drosophilidae*);
- Traitement thermique à la vapeur du fruit du dragon (*Selenicereus undatus* [Haworth] D.R. Hunt) contre *Planococcus ilacinus* (Cockerell);
- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029).

[24] Trois projets de PD:

- Genre *Ceratitis* (2016-001);
- *Mononychelus tanajoa* (2018-006);
- Psyllidés vecteurs de *Candidatus Liberibacter solanacearum* (2018-030).

[25] Quatre projets de NIMP:

- Révision de la NIMP 4: *Exigences pour l'établissement de zones indemnes* (2009-002);
- Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (annexe à la NIMP 20: *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations* (2008-006);
- Révision de la NIMP 18: *Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire* (2014-007);
- Amendements à apporter en 2021 à la NIMP 5.

[26] 1 projet de PT:

- Traitement par irradiation contre *Pseudococcus jackbeardsleyi* (2017-027).

4.6 Réunions prévues en 2022

- Comité des normes: réunions de mai et novembre, une réunion du groupe de travail (novembre) et trois réunions ciblées.
- Groupes techniques:
 - Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD);
 - Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP);
 - Groupe technique sur le glossaire (GTG);
 - Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (pas avant juin 2022).
- Groupes de travail d'experts:
 - Réorganisation des normes liées à l'analyse du risque phytosanitaire (2020-001);
 - Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois (annexe à la NIMP 39: *Déplacements internationaux de bois*) (2015-004).
- Autres réunions (en collaboration avec les collègues d'autres équipes du secrétariat de la CIPV):
 - groupe de réflexion de la CMP sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux;
 - groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes (objet d'une décision de la CMP, à sa seizième session), ateliers régionaux de la CIPV (en collaboration avec l'équipe chargée de l'intégration et de l'appui du secrétariat de la CIPV);
 - sous-groupe chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (guide et système d'examen et de soutien de la mise en œuvre eu égard à la NIMP 15);
 - équipe spéciale chargée des thèmes (préparation de la seizième session de la CMP).

4.7 Autres activités

- Publication des NIMP adoptées;
- corrections à insérer dans des NIMP adoptées;
- groupes d'examen linguistique;
- appels à candidatures d'experts et appels à soumission de documents de travail;
- révision du système en ligne de communication des observations;
- décisions électroniques;
- consultation d'experts sur les protocoles de diagnostic;
- ateliers régionaux de la CIPV: appui aux ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2022, coordination des activités sur les normes relatives à des marchandises;
- communication:
 - coordination de la campagne de communication «Un jour dans la vie de...»
 - webinaires prévus:
 - Comité des normes: une nouvelle ère pour la communauté de la CIPV (date envisagée: 16 février 2022);
 - Tour d'horizon du processus d'établissement de normes de la CIPV (date envisagée: 16 mars 2022);
 - Importance d'un bon diagnostic d'un organisme nuisible et rôle des protocoles de diagnostic (date envisagée: 1^{er} juin 2022);
 - Aide humanitaire et communauté de la CIPV: pourquoi et comment participer (date envisagée: 29 juin 2022);
- matériel de formation du Comité des normes: enrichissement du matériel (élaboration de vidéos et de démonstrations);
- matériel de communication et de sensibilisation: autorisation habilitant un organisme à mener des actions phytosanitaires et normes relatives à des marchandises, notamment celles de la CIPV.

4.8 Liaison

[27] Au nom de la CIPV, certains membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes mènent des activités de liaison avec, entre autres, les organisations suivantes⁴:

- Convention sur la diversité biologique (CDB);
- conventions relatives à la diversité biologique;
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction;
- Secrétariat de l'ozone (Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE]);
- Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires;
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers;
- Organisation mondiale du commerce (OMC) – Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS);
- Organisation maritime internationale (OMI);
- Organisation mondiale des douanes (OMD);
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).

⁴ On trouvera davantage d'informations à ce sujet sur la page web <https://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/> (en anglais).

5. Exécution du plan de travail 2022 de l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre

(examinée et notée le 30 novembre 2011 par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités)

5.1 Contexte

- [28] Les Parties contractantes à la CIPV s'engagent à promouvoir la fourniture d'une assistance technique aux autres parties contractantes en vue de faciliter l'application de la Convention. En particulier, la CIPV encourage le soutien apporté aux pays en développement afin qu'ils renforcent l'efficacité de leurs organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et leur potentiel quant aux avantages tirés d'échanges commerciaux sans danger. Elle encourage aussi la participation aux organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), en tant que base d'une coopération au service de la concrétisation des objectifs de la CIPV au niveau régional.
- [29] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise les activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités menées par l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV.
- [30] En outre, l'Unité appuie les projets du Programme de coopération technique (PCT) et les projets phytosanitaires de la FAO et, à cet égard, elle:
- contribue au renforcement des capacités et des infrastructures des ONPV au service de la protection des végétaux;
 - encourage la prévention des différends;
 - soutient les parties contractantes aux fins de l'actualisation de leur législation phytosanitaire.

5.2 Stratégies

- [31] Les objectifs de mise en œuvre et de renforcement des capacités seront atteints grâce à:
- 1) l'accent mis sur l'impact global par ordre de priorité: international, régional et national;
 - 2) la poursuite de la constitution d'une équipe solide et qualifiée qui soutient et met en œuvre des idées novatrices;
 - 3) une coopération renforcée avec les Parties prenantes concernées afin de tirer le meilleur parti possible des ressources au service de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
 - 4) un plan de travail conforme aux ressources affectées et à la mobilisation des ressources nécessaires.

5.3 Principales activités et réalisations⁵

- [32] Les activités prioritaires sont indiquées ci-après en gras:
- **Gouvernance:** soutien apporté à la seizième session de la CMP (2022), au Bureau, au Groupe de la planification stratégique et aux groupes de réflexion de la CMP sur les systèmes d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et sur le commerce électronique. L'étude sur les systèmes d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles est achevée et publiée.

⁵ En fonction des ressources en personnel indiquées ci-après. **Programme ordinaire:** (P-4), P-2, G-3 et stagiaires; **en nature:** P-4 (Canada), appui à l'apprentissage électronique du Comité de liaison pour les fruits tropicaux et les légumes de contre-saison (COLEACP); **projets:** P-3 (financements de l'Union européenne et de la Chine), P-2 (financement du Japon), consultants (financement de la Chine [un consultant], du Marché commun de l'Afrique orientale et australe [quatre consultants], du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV [trois consultants] et du fonds d'affectation multidonateurs-évaluation des capacités phytosanitaires [deux consultants]) et facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires (financement de la Chine); **frais de fonctionnement** issus de fonds du budget ordinaire et des projets. Des modifications sont possibles, selon les projets.

- Soutien apporté aux **initiatives du secrétariat de la CIPV** (FAO-approche «Une seule santé», Groupe de travail chargé de la mobilisation de ressources, marque communautaire).
- Soutien apporté au **Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités**, notamment aux réunions en présentiel et à distance, et à ses sous-groupes (chargé du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, et chargé des obligations des pays en matière d'établissement de rapports) et équipes (chargées des ressources mises à disposition du commerce électronique, de l'établissement de normes et de la facilitation de la mise en œuvre, des guides et du matériel de formation, de l'évaluation des capacités phytosanitaires, des projets, des thèmes, de la souche de la race tropicale 4 (TR4), et du web).
- Gestion de la **liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités** et modifications apportées à celle-ci, conformément aux recommandations du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités présentées à la CMP.
- Élaboration et mise en œuvre du plan de travail de l'**Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre dans le domaine de la communication**, y compris les webinaires, les annonces, les appels, les articles et les publications.
- Mise à jour, une fois par an, des **informations en ligne relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**; contributions aux fins de la refonte du PPI; gestion des ressources mises à disposition; amélioration de l'interface du PPI aux fins de la publication des guides et du matériel de formation.
- **Guides et matériel de formation**: publication de guides sur la planification des interventions d'urgence, le commerce électronique et la NIMP 15; mise en ligne de quatre formations (analyse du risque phytosanitaire, certification à l'exportation, inspection et surveillance); système de mentorat à l'appui de toutes les formations (y compris sur l'analyse du risque phytosanitaire); nouvelles activités sur les compétences attendues des spécialistes de la santé des végétaux, les inspections fondées sur les risques et la formation en ligne sur les zones exemptes d'organismes nuisibles; mise au point de projets de spécifications sur quatre thèmes (inspections fondées sur les risques, autorisation, révision des obligations des pays en matière de communication d'informations et formations aux fins de l'évaluation des capacités phytosanitaires);
- **Gestion de projets** (ou contributions dans le domaine phytosanitaire): Chine, Marché commun de l'Afrique orientale et australe et Union européenne (UE): mise en œuvre; UE: Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre; UE: neuf évaluations des capacités phytosanitaires (pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe); UE: cadre stratégique; Japon: appui aux projets de la FAO.
- **Gestion du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre** au service de l'ensemble du secrétariat de la CIPV, lancement d'appels à propositions de thèmes et mise en œuvre des plans de mobilisation des ressources et de communication; exécution du plan triennal (2022-2024)⁶
- Réalisation d'**évaluations des capacités phytosanitaires (ECP)**⁷ dans trois pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (financement de l'UE), au Cambodge (financement de la Chine), au Sénégal (financement de l'Agence allemande de coopération internationale [GIZ]) et en Sierra Leone (financement du Comité de liaison pour les fruits tropicaux et les légumes de contre-saison); achèvement de l'ECP au Népal; examen des nouvelles ECP pouvant être menées; étude consacrée aux besoins des parties contractantes; mise en œuvre des plans de mobilisation des ressources et de communication; mise au point d'une formation et d'un nouveau plan destinés aux facilitateurs ECP; modernisation de l'outil ECP⁸.

⁶ L'activité soulignée ne dispose pas de ressources pour le moment et le financement du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre est à l'arrêt depuis mai 2022.

⁷ Des modifications sont possibles, selon les donateurs.

⁸ L'activité soulignée ne dispose pas de ressources pour le moment.

- **Organismes nuisibles d'apparition récente:** participation aux activités du secrétariat de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne (Groupe de travail technique FAO/CIPV).
- **Projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce:** examen des dons aux fins de l'élaboration de projets et des dons aux fins de la réalisation de projets, et appui en la matière.
- Intégration, chaque année, des **procédures relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités dans le manuel y relatif** et publication, en janvier, de l'édition 2021 du manuel.
- **Règlement des différends:** assistance fournie en fonction des demandes.
- **Ateliers régionaux de la CIPV:** participation aux réunions préparatoires portant sur l'élaboration du programme et les présentations, organisation et tenue d'au moins un atelier régional par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.
- **Formation:** organisation et tenue d'une formation avancée (atelier en présentiel ou à distance dans le cadre de l'initiative «Une ceinture, une route»); mise en œuvre de démonstrations sur le terrain (en présentiel et au moyen d'une lettre d'accord avec la Chine) à Sri Lanka (mouches des fruits) et au Cambodge (souches de la race tropicale 1 et 4).
- Poursuite et développement de la **coopération extérieure** avec les organisations suivantes: Commission européenne, CAB International (CABI), Comité de liaison pour les fruits tropicaux et les légumes de contre-saison (COLEACP), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), International Pest Risk Research Group (IPRRG), GEA, Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), Union postale universelle (UPU), et Organisation mondiale des douanes (OMD).

6. Plan de travail 2022 du groupe chargé de la solution ePhyto de la CIPV

6.1 Contexte

[33] ePhyto est l'abréviation de «certificat phytosanitaire électronique». La solution ePhyto de la CIPV est un outil qui permet de transférer les informations de la version papier d'un certificat phytosanitaire à une version numérique ou ePhyto. Grâce à cet échange électronique entre pays, les échanges commerciaux sont plus sûrs, plus rapides et moins onéreux. ePhyto est l'équivalent électronique d'un certificat phytosanitaire au format XML. Toutes les informations contenues dans la version papier du certificat phytosanitaire sont présentes dans la version ePhyto. Les versions ePhyto sont élaborées conformément à la NIMP 12 (y compris l'annexe 1).

6.2 Activités prioritaires en 2022

- **Financement durable d'ePhyto** – Il s'agit d'entreprendre un processus visant à élaborer un système de financement durable et d'engager une société externe de services financiers à des fins de conseil.
- **Contributions et appui au projet d'analyse bénéfice-coût du Centre d'investissement de la FAO sur ePhyto** – Les résultats peuvent être utilisés pour encourager les pays à participer.
- **Traduction du Système national générique ePhyto (GeNS) en arabe (interface et manuels)** – Cette activité ne nécessite aucune explication particulière.
- **Introduction de caractéristiques supplémentaires dans le Système national générique ePhyto** – Il s'agit d'établir des fonctions qui permettent aux entreprises d'obtenir un numéro d'enregistrement et aux utilisateurs enregistrés de trouver et de visualiser un certificat publié, ainsi que de facturer et de payer.
- **Mise au point finale de la déclaration d'intention avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce** – L'Alliance est l'entité collaboratrice la plus précieuse aux fins de la participation des pays, de la formulation de suggestions et du financement des améliorations du système. Elle a par ailleurs contribué à élargir le personnel technique à disposition.
- **Cartographie des marchandises mixtes** – Cette activité permettra aux utilisateurs d'ePhyto d'inscrire leurs expéditions de différents produits sur un certificat ePhyto.

- **Organisation de formations destinées aux pays participants** – Cette activité ne nécessite aucune explication particulière.
- **multiples certificats de signature électronique pour chaque pays** – Il s’agit de faciliter les signatures électroniques relatives au Système national générique ePhyto (activité pilote réalisée en Ouganda; prochains pays de mise en œuvre: Sri Lanka, Guatemala et Sénégal, avant l’extension à tous les pays du système).
- **Participation facilitée de la Chine à ePhyto** – Des essais sont en cours mais des précisions sont encore nécessaires quant à la situation chinoise.
- **Élaboration d’un mécanisme de coordination au service des activités menées avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA)** – Il s’agit de faciliter les liens entre la plateforme ePhyto et la nouvelle «plateforme» Sydonia. Cette activité progresse lentement, avec l’assistance de la Banque mondiale. Un essai devrait être mené aux Fidji en 2022, grâce à un financement de la Banque mondiale.
- **Amélioration de la validation (longueur et format).**
- **Établissement de critères d’usage (afin d’éviter des envois massifs ou l’utilisation du service web par un seul pays)**
- **Poursuite de la diffusion d’informations à l’intention de l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE), du Codex Alimentarius et d’autres organisations internationales** – L’objectif est d’élargir l’utilisation de la plateforme ePhyto à d’autres échanges de certifications électroniques, ce qui permettra de faire baisser les coûts globaux de la CIPV s’agissant d’ePhyto et pourrait faciliter la mise en place d’un véritable conseil de gouvernance. En février, le certificat vétérinaire électronique (eVet) devrait être présenté aux pays de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- **Soutien apporté à l’Inde aux fins de sa participation à ePhyto** – L’enregistrement a été mené à bien et des essais sont prévus, grâce à la collaboration de l’équipe mise en place avec le secrétariat de la CIPV, du secteur et de l’Alliance mondiale pour la facilitation du commerce.
- **Mesures prises aux fins de la participation de la Turquie et des pays européens qui ne font pas partie de l’UE (y compris la Russie et les autres pays de la Commission économique eurasiennne) et maintien de la participation des pays d’Asie centrale** (au moyen d’une collaboration avec l’Alliance mondiale et la coalition agroalimentaire allemande).
- **Adhésion facilitée au Système national générique ePhyto de la Jordanie, de Madagascar, du Sénégal, du Kazakhstan, du Nigéria, du Cameroun, de la Thaïlande, d’Eswatini et de l’Équateur, entre autres** (au moyen d’une collaboration continue avec l’Alliance mondiale).
- **Participation facilitée de la Zambie et de la Côte d’Ivoire à ePhyto** (au moyen d’une collaboration avec la Banque mondiale, mais on relève un manque notable de progrès).
- **Séance de la Conférence internationale sur la santé des végétaux consacrée à ePhyto** – Cette activité, si elle est mise en œuvre, ne nécessite aucune explication particulière.
- **Participation du secteur et des ONPV aux ateliers** (présentation à la Colombie en janvier, pour commencer).
- **Mise en œuvre des modalités de la plateforme afin d’obtenir des avantages généraux supplémentaires (paiement électronique, autres systèmes nationaux, etc.)** – Cette activité concerne principalement les pays du Système national générique ePhyto.
- **Intégration du Système national générique ePhyto aux systèmes douaniers à guichet unique** – Le Système national générique ePhyto dispose d’un canal pour réaliser des envois vers les systèmes à guichet unique; de nombreux systèmes à guichet unique vont au-delà d’Asycuda
- **Démarches visant à relancer la collaboration avec l’OMD** – Cette initiative doit être conduite par l’équipe de la CIPV responsable d’ePhyto.

6.3 Tâches menées en 2022

- réunions mensuelles à distance du groupe de travail du Groupe directeur ePhyto;
- examens mensuels des dossiers à traiter, avec le CIC, et demandes d'améliorations;
- débats mensuels avec les présidents du Groupe consultatif sectoriel;
- mises au point mensuelles avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce;
- participation au Comité consultatif du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce sur la certification électronique.

7. Ouvertures de crédits budgétaires

[34] Le budget proposé pour 2022 prévoit une répartition révisée des ressources entre les quatre activités de base, afin de renforcer constamment le travail de la CIPV sur la gouvernance et les stratégies ainsi que sur l'établissement de normes, tandis que les activités de facilitation de la mise en œuvre, d'intégration et d'appui sont bien avancées. Une représentation graphique des principaux chiffres du budget figure à l'annexe 2.

8. Programme ordinaire de la FAO

[35] Il est prévu que les crédits attribués au plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2022 s'élèvent à 3,45 millions d'USD. Cette somme a été répartie entre les activités sans aucun déficit budgétaire (annexe 1).

9. Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

[36] Il est proposé que le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV contribue au budget à hauteur de 3,2 millions d'USD selon la répartition suivante: 62 pour cent seront affectés au pilier «Gouvernance et gestion», tandis que l'établissement de normes et la facilitation de la mise en œuvre recevront respectivement 22 et 16 pour cent du budget total. Il convient de noter que certaines activités d'établissement de normes et les activités de certification phytosanitaire électronique (ePhyto) font partie intégrante des volets «Gouvernance et stratégies» et «Intégration et appui». Les dépenses de personnel représentent au total 33 pour cent du budget et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 67 pour cent (annexe 1). Il est important de noter que l'exécution des activités inscrites au budget du Fonds fiduciaire multidonateurs est totalement tributaire de la bonne volonté des donateurs.

10. Projets de la CIPV

[37] Le budget affecté aux projets que le secrétariat de la CIPV doit mettre en œuvre en 2022 s'élève à 1,2 million d'USD (annexe 1). Les activités prévues dans le cadre des projets vont de la gouvernance à l'établissement de normes en passant par la facilitation de la mise en œuvre. Le secrétariat de la CIPV négocie actuellement la révision de plusieurs projets, notamment en raison de la pandémie de covid-19 et du fait que les parties contractantes ne peuvent assister physiquement aux réunions de la CIPV.

11. Appui en nature à la CIPV

[38] Les contributions en nature et autres sources de financement (telles que le Programme des cadres associés de la FAO) attendues pour 2022 s'élèvent à 0,9 million d'USD. Il s'agit de contributions non monétaires qui sont fournies au secrétariat par les parties contractantes ou des organisations pertinentes, mais qui sont traduites en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (annexe 1).

12. Conclusions et suggestions

[39] Le plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2022 est le résultat d'une réflexion approfondie menée par le Bureau de la CMP et par le Comité financier et le secrétariat de la CIPV afin qu'il soit réalisable compte tenu de la pandémie de covid-19 et des tendances et contraintes globales en matière de financement. Il prévoit les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le secrétariat a

besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les parties contractantes de la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues.

[40] La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le plan de travail et budget 2022 du secrétariat de la CIPV.